



Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BOURG-SAINT-ANDEOL**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
Le 22 mars à 18 h30
Le Conseil Municipal de la Commune de
BOURG SAINT ANDEOL, légalement convoqué,
s'est réuni, en mairie,
sous la présidence de
Madame Françoise GONNET TABARDEL

PRESENTS : Mme Françoise GONNET TABARDEL - M. Patrick GUERIN - M. Jean-Pierre MAUBERT - Mme Alexandra DEVE-COLLETTE - M. Yvon BLADIER - M. Alexandre CHABANIS - Mme Marlène BOUVIER - M. Michel QUINSON - M. Jacky BEAU - M. Patrick ADRAGNA - M. Alain DEFFES - M. Gérard BEYDON - Mme Nicole HUGUES - Mme Monique BOF - M. Gérard THERON - M. Pascal VAN WYNENDAELE - Mme Thérèse GUINAULT - Mme Emmanuelle BRENIERE – Mme Bénédicte SAUJOT - M. Jean-Marc SERRE - M. Jean-François COAT - M. Jean-Yves MAURY.

EXCUSES ET REPRESENTES : Mme Emilie MARCE (par procuration donnée à M. Patrick GUERIN) - M. Alain CARILLION (par procuration donnée à Mme Monique BOF) - Mme Wendy SCHUSCHITZ (par procuration donnée à M. Alain DEFFES) - Mme Orlane COMBE (par procuration donnée à M. Gérard THERON) - Mme Maryline LANDRAUD (par procuration donnée à M. Jean-Marc SERRE) - M. Patrick GARCIA (par procuration donnée à M. Jean-François COAT) - Mme Mina HARIM (par procuration donnée à M. Jean-Yves MAURY).

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Patrick GUERIN

DELIBERATION N° 25

**MODIFICATION DES TARIFS DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET DE LA
MAJORATION EN CAS DE NON-RESPECT DES DELAIS DE RESERVATION
APPLICABLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022 – 2023 ET POUR L'ANNEE
SCOLAIRE 2023 – 2024**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que les enfants des écoles maternelles ou élémentaires publiques peuvent être accueillis les matins et les soirs avant et après le temps scolaire dans les locaux prévus à cet effet dans chaque école.

Afin de tenir compte de l'augmentation des coûts des fluides, des frais de personnel, de la mise en place d'activités diversifiées sur les temps périscolaires, suite à la convention établie avec la Caisse d'Allocation Familiale de l'Ardèche, il est proposé au conseil municipal une réévaluation des tarifs des accueils périscolaires et par conséquent des tarifs majorés en cas de non-respect des délais de réservation, comme suit :

Tarifs des accueils périscolaires pour les enfants domiciliés à Bourg-Saint-Andéol, enfants scolarisés en ULIS, enfants non domiciliés sur Bourg-Saint-Andéol dont un des deux parents travaille sur la commune :

Tranches	Quotient familial	Anciens tarifs	Tarifs des tickets à l'unité (matin ou soir)
1	0 à 350 €	0,30 €	0,32 €
2	351 € à 475 €	0,45 €	0,48 €
3	476 € à 580 €	0,65 €	0,69 €
4	581 € à 720 €	0,80 €	0,85 €
5	721 € à 1150 €	1,00 €	1,06 €
6	A partir de 1151 €	1,15 €	1,22 €

Tarifs des accueils périscolaires pour les enfants non domiciliés à Bourg-Saint-Andéol :

Tranches	Quotient familial	Anciens tarifs	Tarifs des tickets à l'unité (matin ou soir)
1	0 à 350 €	1,30 €	1,38 €
2	351 € à 475 €	1,45 €	1,54 €
3	476 € à 580 €	1,65 €	1,75 €
4	581 € à 720 €	1,80 €	1,91 €
5	721 € à 1150 €	2,00 €	2,12 €
6	A partir de 1151 €	2,15 €	2,28 €

Tarifs des accueils périscolaires majorés en cas de non-respect des délais de réservation pour les enfants domiciliés à Bourg-Saint-Andéol, enfants scolarisés en ULIS, enfants non domiciliés sur Bourg-Saint-Andéol dont un des deux parents travaille sur la commune :

Tranches	Quotient familial	Tarifs des tickets à l'unité (matin ou soir)	Anciens tarifs	Inscriptions hors délais Nouveaux Tarifs majorés de 1,50 €
1	0 à 350 €	0,32 €	1,80 €	1,82 €
2	351 € à 475 €	0,48 €	1,95 €	1,98 €
3	476 € à 580 €	0,69 €	2,15 €	2,19 €
4	581 € à 720 €	0,85 €	2,30 €	2,35 €
5	721 € à 1150 €	1,06 €	2,50 €	2,56 €
6	A partir de 1151 €	1,22 €	2,65 €	2,72 €

Tarifs des accueils périscolaires majorés en cas de non-respect des délais de réservation pour les enfants non domiciliés à Bourg-Saint-Andéol :

Tranches	Quotient familial	Tarifs des tickets à l'unité (matin ou soir)	Anciens tarifs	Inscriptions hors délais Nouveaux tarifs majorés de 1,50 €
1	0 à 350 €	1,38 €	2,80 €	2,88 €
2	351 € à 475 €	1,54 €	2,95 €	3,04 €
3	476 € à 580 €	1,75 €	3,15 €	3,25 €
4	581 € à 720 €	1,91 €	3,30 €	3,41 €
5	721 € à 1150 €	2,12 €	3,50 €	3,62 €
6	A partir de 1151 €	2,28 €	3,65 €	3,78 €

Entendu le rapport présenté à la commission Scolaire le 3 mars 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré

- **APPROUVE** les nouvelles grilles tarifaires des accueils périscolaires à l'unité telle qu'elles sont détaillées ci-dessus applicables pour l'année scolaire 2022 – 2023 et pour l'année scolaire 2023 – 2024 ;
- **AUTORISE** la vente des tickets sur le logiciel de réservation à compter du 3 avril 2023.

Ce à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, 23 voix pour :

Mme Françoise GONNET TABARDEL - M. Patrick GUERIN - M. Jean-Pierre MAUBERT - Mme Alexandra DEVE-COLLETTE - M. Yvon BLADIER - M. Alexandre CHABANIS - Mme Marlène BOUVIER - M. Michel QUINSON - M. Jacky BEAU - M. Patrick ADRAGNA - M. Alain DEFFES - M. Gérard BEYDON - Mme Nicole HUGUES - Mme Monique BOF - M. Gérard THERON - M. Pascal VAN WYNENDAELE - Mme Thérèse GUINAULT - Mme Emmanuelle BRENIERE – Mme Bénédicte SAUJOT - Mme Emilie MARCE (par procuration donnée à M. Patrick GUERIN) - M. Alain CARILLION (par procuration donnée à Mme Monique BOF) - Mme Wendy SCHUSCHITZ (par procuration donnée à M. Alain DEFFES) - Mme Orlane COMBE (par procuration donnée à M. Gérard THERON).

6 abstentions :

M. Jean-Marc SERRE - M. Jean-François COAT - M. Jean-Yves MAURY - Mme Maryline LANDRAUD (par procuration donnée à M. Jean-Marc SERRE) - M. Patrick GARCIA (par procuration donnée à M. Jean-François COAT) - Mme Mina HARIM (par procuration donnée à M. Jean-Yves MAURY).

Extrait certifié conforme,

Le Maire,
Françoise GONNET TABARDEL

Le secrétaire de séance,
Patrick GUERIN

